

que la cour occupait, et assista à une fête brillante que présidaient le roi et la reine. *Nouveaux Mélanges* de M. Bregnot du Lut, pages 89 et suivantes.

1576. » Erection d'une Académie de Médecine.
1758. 20. Admission de M^{me} Dubocage à l'Académie de Lyon.
1769. » Un arrêt du Parlement confirme la sentence de la juridiction consulaire de Lyon qui condamne la femme Comtois à être attachée au carcan, fouettée et marquée, et ensuite renfermée dans une maison de force pour crime de piquage d'onces, et Michel Comtois son mari au carcan et au bannissement pour l'avoir souffert chez lui et y avoir participé.
1810. 21. Mort de Joseph Mongolfier, né à Annonay, inventeur des béliers hydrauliques et des aérostats dont il fit les premières expériences à Lyon.
1584. » Séance consulaire. Les échevins, désirant rétablir les bonnes et louables coutumes qui de toute ancienneté ont été observées à Lyon, et entre autres celle de faire un feu de joie sur le pont de Saône toutes les vigiles de la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste, comme l'on faisait avant les premiers troubles de l'année 1562, depuis lesquels cette tant belle coutume a été discontinuée, ordonnent que désormais en reprenant ladite coutume l'on élèvera, chacune veille de Saint-Jean, une pyramide de bois en laquelle le feu sera mis par le gouverneur pour le roi, et par l'un des échevins pour la ville; il est aussi arrêté que tous les échevins y assisteront en corps avec leurs robes consulaires.
1520. » Pierre de Savoie, archevêque de Lyon, confirme, du consentement du roi, les privilèges dont les citoyens de Lyon avaient joui jusqu'alors. Une traduction de cet acte fait en forme de capitulation et signé dans le château de Pierre-scise, a été insérée dans *l'Histoire consulaire de Lyon*, par le P. Menestrier, pages 466 et suiv.
1562. » Ordonnances faictes de par le roy et monseigneur de Blacons, lieutenant-général de monseigneur des Adrets, touchant le revenu du clergé de ce diocèse de Lyon et pour la quotisation des manans et habitans de ladite ville, avec la défense de s'injurier, ni mettre la main aux armes l'un contre l'autre, à peine d'avoir le poing coupé (Lyon, Benoist Rigaud, in-8°). Les protestans étaient alors maîtres de Lyon.
1785. 22. Passage du marquis de Lafayette.
1515. 23. Philippe-le-Bel, par un édit daté de Pontoise, établit à Lyon une Sénechaussée royale.
1400. » Edouard II cède à Louis-de-Bourbon ses terres de Beaujolais et de